



Patrice DALLEAU
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
Inscrit près la Cours d'Appel
de Saint-Denis

**ASSOCIATION
POUR LE DEVELOPPEMENT
DE L'ESPERANCE
(A.D.E)**

131 Rue Jean XXIII
97438 SAINTE-MARIE

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, mon rapport sur les comptes annuels et mon rapport sur les conventions règlementées à soumettre à l'approbation de votre Assemblée Générale.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.

A Saint-Denis, le 22/09/2025

Le Commissaire aux Comptes

Patrice DALLEAU



Patrice DALLEAU
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
Inscrit près la Cours d'Appel
de Saint-Denis

A.D.E

131 Rue Jean XXIII
97438 SAINTE-MARIE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2023



Patrice DALLEAU
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
Inscrit près la Cours d'Appel
de Saint-Denis

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ESPERANCE ***(A.D.E)***

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

Aux Membres,

1. Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association A.D.E relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre conseil d'administration sur la base des éléments disponibles.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

3.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Patrice DALLEAU
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
Inscrit près la Cours d'Appel
de Saint-Denis

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Dans le cadre de mon appréciation, les règles et principes comptables suivis par votre association, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et des informations fournies dans les notes de l'annexe et je me suis assuré de leur correcte appréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le bilan financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Patrice DALLEAU
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
Inscrit près la Cours d'Appel
de Saint-Denis

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Saint-Denis, le 22/09/2025

Le Commissaire aux Comptes

Patrice DALLEAU



Patrice DALLEAU
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
Inscrit près la Cours d'Appel
de Saint-Denis

ANNEXE

Description, détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	40 000	40 000				
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres							
Total I		40 000	40 000				
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	39 091		39 091	185 360	146 269	78.91
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	188 722		188 722	204 497	15 775	7.71
	Charges constatées d'avance (2)	3 201		3 201	3 092	109	3.51
	Total II		231 014		231 014	392 949	161 935
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		271 014	40 000	231 014	392 949	161 935	41.21

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	55 908	154 357	98 449	63.78
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	15 940	98 449	82 509	83.81
	Situation nette (sous total)	39 968	55 908	15 940	28.51
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
PROVISIONS	Total I	39 968	55 908	15 940	28.51
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	48 112	13 200	34 912	264.48
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	15 959	16 190	231	1.43
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		2 170	2 170	100.00
TOTAL GENERAL	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	126 975	305 481	178 506	58.43
	Total IV	191 046	337 041	145 995	43.32
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	231 014	392 949	161 935	41.21

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations		40			40	
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service		134 833			134 833	
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation		708 729	423 946		284 783	67.17
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		4 993	5 019		26	0.51
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits		0	9		8	95.50
Total I		848 595	428 973		419 622	97.82
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes		234 687	53 502		181 186	338.65
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés		10 683	3 458		7 225	208.91
Salaires et traitements		593 581	420 833		172 748	41.05
Charges sociales		25 434	42 907		17 474	40.72
Dotations aux amortissements et aux dépréciations			3 417		3 417	100.00
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges		150	21		130	629.39
Total II		864 535	524 138		340 397	64.94
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		15 940	95 164		79 224	83.25

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	15 940		95 164		79 224	83.25
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			115		115	100.00
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V			115		115	100.00
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	0		3 400		3 399	99.99
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI	0		3 400		3 399	99.99
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	0		3 285		3 284	99.99
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	848 595		429 088		419 507	97.77
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	864 535		527 537		336 998	63.88
5. EXCEDENT OU DEFICIT	15 940		98 449		82 509	83.81

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

ANNEXE**SOMMAIRE**

Evènements significatifs postérieurs à la clôture	x
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	x
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	x
Etat des amortissements	x
Tableau de variation des fonds associatifs	x
Etat des provisions	x
Etat des échéances des créances et des dettes	x
Variation des fonds propres	x
Autres immobilisations incorporelles	x
Evaluation des immobilisations corporelles	x
Evaluation des amortissements	x
Produits à recevoir	x
Charges à payer	x
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation des subventions	x
Ventilation de l'effectif moyen	x
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	x

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 231 013.55 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 0 Euros et dégageant un déficit de 15 940.43- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

L'association ADE a pour but de : développer les quartiers des hauts de Sainte-Marie au travers d'actions sociales portant sur l'insertion professionnelle et sociale des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés particulières.

D'actions socio-éducatives, culturelles et sportives sans hébergement.

L'association travail essentiellement en partenariat avec la Région Réunion et la Mairie de Sainte-Marie pour mettre en place des projets principalement liés à l'environnement.

L'objectif est l'entretien, l'embellissement, l'aménagement par des personnes issus des quartiers de Sainte-Marie, dans le cadre de leur démarche d'insertion professionnelle.

Nous réalisons l'entretien des espaces verts nos sites :

-Beaumont, Espérance, Ravine coco, Confiance...

Débroussaillage, plantation, aménagement...

Nos moyens humains:

-41 ouvriers encadrés par 3 professionnelles en espaces verts répartis en 3 équipes.

-1 comptable et une secrétaire.

Nos moyens matériels:

-2 véhicules, débroussailleuses, tailles haies, souffleurs, tronçonneuses, 2 ordinateurs, imprimante...

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	40 000		
TOTAL	40 000		
TOTAL GENERAL	40 000		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			40 000	40 000
TOTAL			40 000	40 000
TOTAL GENERAL			40 000	40 000

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	40 000			40 000
TOTAL	40 000			40 000
TOTAL GENERAL	40 000			40 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Report à nouveau	154 357	98 449		0	55 908
RESULTAT DE L'EXERCICE	98 449	98 449	15 940	0	15 940
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
TOTAL I	55 908		15 940	0	39 968

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Divers état et autres collectivités publiques	22 688	22 688	
Débiteurs divers	16 403	16 403	
Charges constatées d'avance	3 201	3 201	
TOTAL	42 291	42 291	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	48 112	48 112		
Personnel et comptes rattachés	7 453	7 453		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 445	8 445		
Autres impôts taxes et assimilés	61	61		
Produits constatés d'avance	126 975	126 975		
TOTAL	191 046	191 046		

Variation des fonds propres

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	38 123
Total	38 123

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 824
Dettes fiscales et sociales	5 729
Total	45 553

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation des subventions**

Répartition par secteur d'activité	Montant
ASP - Salaire	449 038
Région Réunion - Encadrement, petit matériel ...	147 309
Région Réunion - Challenge musical	1 052
Mairie de Sainte-Marie	80 021
FPH	14 000
Valderun	3 100
Caf de la Réunion - EVS	14 209
Total	708 729

Effectif moyen

	Personnel salarié
Employés	5
Ouvriers	41
Total	46

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagement en matière de pensions et retraites**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6 752 euros, décomposés de la manière suivante:

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes,
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.822-11



Patrice DALLEAU
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
Inscrit près la Cours d'Appel
de Saint-Denis

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ESPERANCE
(A.D.E)

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023

Aux Membres,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisés ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

A Saint-Denis, le 22/09/2025

Le Commissaire aux Comptes

Patrice DALLEAU